

Nature opération : Concession publique d'aménagement (CPA)

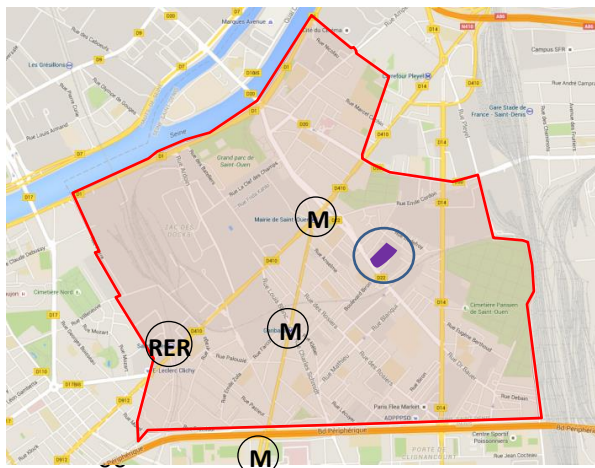
Durée du contrat : 12 ans

Fin du contrat : Décembre 2017

1. OBJECTIFS DU PROJET

- Reconvertir un ancien site industriel
- Diversifier l'offre d'hébergement et de logements
- Développer de la mixité sociale

2. SITUATION DE L'OPERATION



Localisation de l'opération



Opération immobilière composée d'une copropriété de 51 logements et d'une résidence de tourisme

Située aux 59-65, rue du Docteur Bauer, soit à moins de 400 m de l'Hôtel de Ville, l'opération d'aménagement participe à la reconversion d'un ancien site industriel.

Le programme de l'opération est le suivant :

- **84 logements sociaux** (6 000 m² de SHON) réalisés par Saint-Ouen Habitat Public en 2012 en fond de parcelle dans des petits immeubles collectifs (R+3 à R+2) et des maisons individuelles accolées en R+1.
- **51 logements en accession à la propriété** (3 800 m² SHON) et **une résidence de tourisme** (5 800 m² SHON) réalisés en 2015 par le promoteur INTERCONSTRUCTION, sur un immeuble en front de rue (R+7).
- **Des espaces paysagers et de desserte** : une placette (670m²) ; une noue paysagère et une voie Nord/Sud et ainsi que deux voies Est-Ouest.

3. MISSIONS DE LA SEMISO

- Acquérir les biens immobiliers bâtis et non bâtis nécessaires à l'opération d'aménagement,
- Suivre et coordonner les études nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Aménager les espaces extérieurs,
- Commercialiser les terrains à bâtir.



Résidence Louise Michel de la SEMISO – 84 logements sociaux

4. CALENDRIER DE L'OPERATION

	2005	2006	-	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Signature du traité de concession	Novembre 2005											
Maîtrise foncière												
Réalisation des études												
Revente des biens acquis												
Livraison des opérations immobilières												
Aménagement espaces extérieurs												
Clôture de l'opération												

5. INVESTISSEMENTS

Au total, l'opération a nécessité un investissement de plus de **8.3 millions d'euros** dont près de **4.2 millions d'euros** consacrés à la maîtrise du foncier et **1.1 millions d'euros** consacrés à la dépollution des terrains.